

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2023

\*\*\*\*\*

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence du Maire, Louis SALLES.

Absents : Amandine TACHON, Pauline CARRON, Fabrice MONTAGNIER et Jean-Paul LARIVIERE

\*\*\*\*\*

### **Présentation du plan de financement de la MAM et du gîte.**

Montant de l'ensemble du marché : 621 818.17 € HT

#### **Demandes de subventions :**

DETR Phase 1	99 645 .00
DETR Phase 2	117 991.35
Département	129 594.00
Région	128 000.00
Fonds de concours ComCom	16 588.56

Ressources communales 129 999.26

-----  
**621 818.17 € HT**

Les travaux ont débuté par le désamiantage.

### **Logements communaux**

#### **Logement ancienne poste :**

Nouveaux locataires à compter du 15 mars 2023, Monsieur Aurélien CHATELAIN et Madame Karine GLORIOD.

#### **Cabinet infirmier :**

Le conseil municipal décide de résilier le bail conclu avec Madame CHAMBONNIERE à compter de ce jour, 3 mars 2023.

Le cabinet est dès à présent disponible à la location.

### **Conseil d'école**

Monsieur le Maire donne le compte-rendu du dernier conseil d'école et informe le conseil municipal qu'il n'y a pas de fermeture de classes prévue à l'intérieur du RPI.

### **SDE 03**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le devis de renouvellement des foyers d'éclairage public transmis par le SDE03 qui annule et remplace le devis validé le 17/10/2022.

Le nouveau devis concerne le renouvellement de 46 foyers lumineux (et non 37 prévu initialement).

Montant du devis 42 080 euros. La participation communale s'élève à 8 416 euros. Le conseil municipal décide de valider ce devis qui permettra de réaliser des économies d'énergie. Le financement de la part communale se fera sur un échelonnement de 5 ans, à savoir 1 743 euros/an.

### **Conseil départemental**

Le conseil départemental propose aux communes la fourniture et l'installation de panneaux d'information LED. La commune s'est inscrite dans ce dispositif pour la fourniture d'un panneau.

## Questions diverses

- Compte rendu de la réunion concernant la réhabilitation du four à pain. La commune émet un avis favorable à ce projet, mais propose de le différer, devant les travaux déjà engagés sur le budget 2023. Le conseil municipal va solliciter les services de l'ATDA afin d'élaborer un projet de faisabilité afin de rechercher les financements possibles. Une association devra être créée afin de mener ce projet, mais la commune étant propriétaire de ce bien, c'est elle qui sera chargée de rechercher les financements.

- City stade ; la communauté de communes Pays de Lapalisse a décidé de reporter le projet dans l'immédiat. La commune décide malgré tout de terminer les travaux d'accès.

- Monsieur le Maire présente la demande des habitants du lieu-dit « les Corres » qui sollicitent une aide financière pour aider à la stérilisation des chats errants par l'intermédiaire de l'association « 1 chat 1 chance ». Le conseil municipal émet un avis majoritairement défavorable.

- Travaux à prévoir :

Réparer le verrouillage du portillon du cimetière

Remettre en place la clôture coté terrain de boules (plateau sportif)

Contacteur le SICTOM pour prendre en charge la réparation de la borne incendie endommagée lors de la collecte des déchets, lieu-dit « Bois Dieu »

Compte-rendu de la formation des élus à la transition environnementale : nécessité de procéder aux diagnostics de performance énergétique concernant les logements communaux.

Les élus ont reçu la société EIFFAGE Energie concernant le projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur l'atelier communal du centre bourg pour une auto consommation des bâtiments communaux. Etude de faisabilité en cours. Il semble peu probable que ce projet soit réalisable. Il sera certainement préférable d'installer les panneaux sur chaque bâtiment ou l'autoconsommation est nécessaire.